

AUTORISATION de crédits supplémentaires au budget de 1956

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Novembre 1956

Mesdames,
Messieurs,

Les crédits ouverts au budget de 1956 pour les abonnements téléphoniques chapitre II art.7 ont été constatés insuffisants.

Vu l'augmentation du tarif d'abonnement à compter du 1er Novembre et les installations téléphoniques effectuées dans les Ecoles Primaires Joinville et Centrale et à la Mairie de Saint-Denis, un nouveau crédit supplémentaire est nécessaire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, l'annulation partielle d'un crédit de 48.000 francs:

du chapitre XXXV article 4 (Remboursement à la Commune de l'avance faite pour la Place Sarda Garriga);

et l'inscription du crédit supplémentaire au chapitre II, article 7 (Abonnement au téléphone) 48.000 Fr.

D'autre part, je vous demande de voter, par autorisation spéciale, l'annulation d'un crédit de 59.000 Fr du chapitre XXVI art.1 "Cantines scolaires, denrées alimentaires" et l'ouverture d'un crédit de pareille somme au chapitre XXVI article 2 bis "cantines scolaires; matériel" et également l'annulation d'un crédit de 450.000 Fr du chapitre 1, article 10 "Contribution à la Caisse des Dépôts et Consignations" et l'ouverture d'un crédit de 100.000 Fr au chapitre 1 art.5: "Allocations familiales et salaire unique" et 350.000 Fr au chapitre XX art.2 "Indemnité de logement aux Instituteurs"../.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - Je mets aux voix les propositions contenues dans le rapport ci-dessus./

Adopté à l'unanimité

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
St Denis, le 10 janvier 1957
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: F. J. Gavarini*

*Approuvé
St Denis, le 11 janvier 1957
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit*